



Classification des matériaux d'excavation et de percement et des déblais de voie

Valeurs indicatives	Code	Description des déchets
Ann. 5 chiff. 5.2 OLED ¹	17 05 05 [ds]	Matériaux d'excavation et de percement contaminés par des substances dangereuses
	17 05 07 [ds]	Déblais de voie contaminés par des substances dangereuses
Ann. 5 chiff. 2.3 OLED	17 05 91 [scd]	Matériaux d'excavation et de percement fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 05
	17 05 92 [scd]	Déblais de voie fortement pollués, autres que ceux visés à la rubrique 17 05 07
Ann. 3 chiff. 2 OLED	17 05 97 [sc]	Matériaux d'excavation et déblais de découverte et de percement peu pollués
	17 05 98 [sc]	Déblais de voie peu pollués
Ann. 3 chiff. 1 OLED	17 05 94 [-]	Matériaux d'excavation et de percement faiblement pollués
	17 05 95 [-]	Déblais de voie faiblement pollués
	17 05 06 [-]	Matériaux d'excavation et de percement non pollués
	17 05 08 [-]	Déblais de voie non pollués

¹ COT excepté